

## PETIT RAPPEL POUR FACILITER LA VIE AU SEIN DE LA STRUCTURE JEUNESSE

---

Marquez les nom et prénom de votre enfant sur ses affaires et également lors de tout courrier/courriel (ainsi que le groupe fréquenté ou l'UAPE concernée).

N'apportez pas de petits objets et jouets personnel ; nous en avons en suffisance.

En cas de maladie ou d'absence, prévenez-nous téléphoniquement avant 8h00.

Annoncez-nous par écrit, au moyen du formulaire ad hoc, les absences prévues de votre enfant 4 semaines à l'avance.

Informez-nous si c'est un tiers qui vient chercher votre enfant.

Informez-nous s'il y a des changements de fréquentation pour votre enfant dus à des sorties scolaires (pour l'UAPE).

Les placements en irrégulier doivent être annoncés par écrit au plus tard le 15 du mois pour le mois suivant, au moyen du formulaire ad hoc.

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant et pour l'équipe éducative.

Si un dépannage demandé et accordé est annulé (par téléphone, visite ou courriel) plus d'une semaine à l'avance, il ne sera pas facturé.

Pour l'UAPE, pensez à inscrire dans les délais votre enfant en cas de besoin d'accueil durant les vacances scolaires, par mail avec les jours/horaires.

Les structures d'accueil ne sont pas des lieux adaptés à la prise en charge d'enfants malades. Les enfants sont accueillis uniquement si leur état général est bon.

Prévenez-nous si vous avez donné à votre enfant un médicament avant de venir. Si nous devons lui administrer un médicament, inscrivez avec soin la médication sur l'emballage et sur le formulaire ad hoc ; donnez le médicament à l'équipe éducative.

Pensez à lire régulièrement les informations à disposition (site internet, panneaux d'affichage) et servez-vous des flyers à disposition.

Annoncez-nous tout changement de coordonnées (n° de téléphone, adresse...).